4 LA CÔTE
www.lacote.ch

GASTRONOMIE

Le Guide Michelin livre ses bons plans

C'est de saison. Après le Gault et Millau, c'est au tour du guide Michelin de dégainer sa sélection suisse 2025. Celle-ci a été révélée en grande pompe, lundi soir, depuis l'École hôte-lière de Lausanne. Comment s'en sort la Côte cette année? La région garde son unique étoile, toujours détenue par le Njørden, à Aubonne. Le restaurant gastronomique a, en revanche,

perdu son étoile verte, qui salue l'engagement d'un établissement en faveur du développement responsable.

À noter que le Njørd Café, également sous la houlette de Philippe Deslarzes, conserve son Bib Gourmand, qui récompense les tables présentant, selon le guide, les meilleurs rapports qualité-prix. Cette distinction a été également décernée à La Fleur de Sel, à Cossonnay, et à l'Auberge de la Croix-d'Or, à Yens.

La Croix-Blanche confirme

Mais l'événement local est l'apparition de l'Auberge de la Croix-Blanche, à Gingins, parmi les restaurants sélectionnés. Ce cru 2025 est définitivement faste pour l'établissement tenu par le chef Enzo Buffarini et son épouse Cinzia Saccani (photo Sigfredo Haro), qui vient tout juste d'entrer au Gault et Millau avec une note de 14/20. Une raison de plus d'aller goûter cette «cuisine italienne, savoureuse et précise», dixit le Michelin. L'Auberge aux 3 Tilleuls, à Genolier, le Buffet de la Gare, à Céligny, ainsi que l'Auberge Les Platanes, à Chéserex, ont également été retenus par les inspectrices et inspecteurs du célèbre guide.

Enfin, pour celles et ceux qui n'hésitent pas à franchir la frontière, l'Auberge de Grilly, à un jet de pierre de Terre Sainte, vaut également le détour. **GBT**

Il l'avait droguée puis violée: 20 ans de prison

VAUD Dans un huis clos complet afin de préserver la victime, l'accusé a finalement reconnu sa responsabilité.

La Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal vaudois (photo Keystone) a confirmé la peine de 20 ans de prison dans une affaire de viol par soumission chimique. L'auteur principal avait été condamné en janvier dernier par le Tribunal criminel de Lausanne pour tentative d'assassinat et viol avec cruauté. En appel, il a finalement reconnu sa pleine responsabilité et admis sa culpabilité.

L'audience de la Cour d'appel s'est tenue lundi dernier à huis clos, a indiqué vendredi le Tribunal cantonal vaudois. L'appelant sollicitait une nouvelle expertise psychiatrique sur la question de sa responsabilité et contestait notamment l'infraction de tentative d'assassinat, écrit l'instance judiciaire sise à Lausanne. «Les débats de deuxième instance se sont tenus à huis clos complet afin de préserver

Marens

Explorez les carrières

aux coulisses.

sportives, de la pelouse



la victime, en particulier de lui éviter toute confrontation aux actes qu'elle a subis. Pour les mêmes motifs, l'arrêt ne sera pas publié sur le site internet de jurisprudence du Tribunal cantonal», peut-on lire dans le communiqué.

Pas d'internement

Interrogé par la Cour d'appel pénale et confronté aux actes qu'il avait commis et filmés, l'appelant a «finalement reconnu sa pleine responsabilité et admis sa culpabilité pour l'ensemble des infractions retenues à son encontre». «Il a dès lors limité les conclusions de son appel à la contestation de la mesure d'internement prononcée à son encontre», explique le tribunal. Suivant l'avis des experts, la Cour d'appel pénale a «considéré que le traitement des troubles mentaux de l'appelant n'était pas voué à l'échec et a ordonné une mesure thérapeutique institutionnelle en lieu et place d'un internement». Dans cette affaire particulièrement atroce, le comparse de l'auteur principal, avait, lui, écopé de 42 mois de détention et d'une mesure de traitement institutionnel en milieu fermé. Le procès en première instance avait eu lieu à huis clos partiel et la presse avait reçu l'injonction de ne pas rapporter les sévices sexuels commis afin que la victime ne puisse en avoir connaissance. ATS

VAUD

LA DOYENNE HELVÈTE EST DÉCÉDÉE



Elle avait fêté ses 110 ans le 4 janvier, dans l'EMS de la vallée de Joux où elle était installée depuis

neuf ans. Un mois et demi plus tard, elle devenait la doyenne de Suisse. Francine Grandjean (photo Cédric Sandoz), née Baud, s'est éteinte dans la nuit de dimanche à lundi. Arrivée comme apprentie couturière à l'âge de 17 ans sur les bords du Léman, cette enfant du Sentier a passé presque toute sa vie à Nyon. C'est chez elle, à la route de Divonne, qu'elle avait reçu une journaliste et un photographe de «La Côte», en 2015, à l'occasion de ses 100 ans. Francine Grandjean évoquait alors son amour pour la nature et pour la marche. Notre collègue écrivait alors que son secret se trouvait sans doute dans sa bonne humeur. «J'ai beaucoup ri et ça continue», avait-elle confié. CGE



Vols peu banals à Arzier-Le Muids «Nous avons été la cible de voleurs pas très rieuse disparition du boît

PANNEAU, CÂBLE...

«Nous avons été la cible de voleurs pas très malins...», a annoncé Nicolas Ray, municipal d'Arzier-Le Muids, lors de la séance du Conseil communal du 29 septembre. Sur la liste des objets dérobés peu auparavant figurent une caméra surveillant les travaux de l'école du Bix, un câble d'alimentation de grue dérobé sur le même chantier, mais également... le panneau de votation.

Un panneau de perdu, un radar de retrouvé

«Ils nous ont juste laissé le cadre métallique et ils ont pris l'affiche. Vous savez, celle avec la main et la phrase "On vote aujourd'hui"», précise l'élu, contacté après l'assemblée. L'événement n'est pas sans rappeler la mysté-

rieuse disparition du boîtier de radar pédagogique installé au Muids en mars dernier. «Il avait réapparu deux ou trois semaines après le vol, à la même place, précise Nicolas Ray. Le panneau, lui, n'est pas revenu, mais peut-être que ce sera le cas aux prochaines votations.» Pour ce qui est du matériel de chantier, l'élu estime que le contexte est différent. «Pour l'affiche et le boîtier, je pense que ce sont des rigolos de la région. Mais sur le chantier, les vols ont été d'une plus grande importance. Ce n'est pas le même genre de cas», développe-t-il. L'entreprise de construction de l'école du Bix. propriétaire des câbles et de la caméra qui ont été volés, a porté plainte. La Commune entend quant à elle installer des caméras de surveillance au niveau des travaux. ARU



impressum

SOCIÉTÉ ÉDITRICE: ESH Médias Editions SA, Route de St-Cergue 293, CP 2328, 1260 Nyon 2. www.lacote.ch - redaction.lacote.ch - Tél. 022 994 41 11

DIRECTION

Président du Conseil d'administration: Philippe Hersant

Editeur délégué et rédacteur en chef: Michel Jotterand Rédacteur en chef adjoint:

Gilles Biéler

ABONNEMENTS

Toutes nos offres sur **abo.lacote.ch** ou via notre **service client: clientele@lacote.ch** Tél. **022 994 41 11**

COMMERCIAL

Directeur marché annonceurs: Mahmoud Ben Zid impactmedias.ch/la-cote vaud@impactmedias.ch Tél: 022 994 41 84

Audience

26 000 lecteurs (Edition abonnés), 70 000 lecteurs (Edition élargie, jeudi), Remp MACH Basic 2023-1.

Tous les droits sont réservés sur l'ensemble du contenu de la publication. Toute réimpression, reproduction, copie de texte rédactionnel ou d'annonce ainsi que toute utilisation sur des supports optiques ou électroniques est soumise à l'approbation préalable de l'éditeur. L'exploitation intégrale ou partielle des annonces par des tiers non autorisés, notamment sur des services en ligne, est expressément interdite.